

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés : Emetteurs d'ondes électromagnétiques

En application de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

27 juin 2022

Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a pris l'arrêt

1/2022/0105

autorisant

la modification de l'ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Moutfort, 12, um Kinert
à l'exploitant

Post Technologies

Pendant toute la durée de l'exploitation, une copie de cette autorisation est conservée à la commune et peut y être consultée librement

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 susmentionnée, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre cette décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir de la notification de la décision.

Dans le délai précité, un recours gracieux peut être interjeté par écrit auprès de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Trintangé, le 30 juin 2022


pour le Collège des bourgmestre et échevins :

pour le Bourgmestre empêché,
conf. à l'art. 64 loi communale

l'échevin :



le Secrétaire :



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 40 jours.

Trintangé, le 30 juin 2022

pour le Bourgmestre empêché,
conf. à l'art. 64 loi communale
l'échevin



le Secrétaire